MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Autres organismes La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décision n° 2019-05 du 1er avril 2019 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;

Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);

Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;

Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général;

Vu la décision du conseil d'administration du 27 mars 2019 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

Article 1er

Délégation permanente est donnée à M. Jacky Fréhel, directeur industriel monnaies courantes de Pessac, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des monnaies courantes;
- de signer les agréments de sous-traitance afférents aux marchés conclus pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des monnaies courantes de Pessac.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2019 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1er avril 2019.

Le président-directeur général, Marc Schwartz

Le directeur industriel monnaies courantes, JACKY FRÉHEL Signature sous la mention manuscrite : « Lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

> La directrice générale adjointe, directrice industrielle des productions d'art, CATHERINE DISTLER